

soutien au monde associatif et promotion du bénévolat Lausanne réitère son engagement

La Municipalité de Lausanne précise sa politique en matière de soutien au monde associatif et présente ses intentions pour l'avenir dans un préavis soumis au Conseil communal. Elle y souligne l'importance des associations et de l'engagement bénévole dans notre société. Le rapport-préavis pose les fondements de l'engagement de Lausanne en faveur des associations locales. Avec plusieurs projets prévus si les conditions s'y prêtent, la Municipalité pourra envisager l'acquisition d'un immeuble dédié au monde associatif.

Par son rapport-préavis 2013/15 - « *Soutien au monde associatif lausannois et promotion du bénévolat* » - la Municipalité répond à plusieurs interventions parlementaires concernant le soutien de la Ville au mouvement bénévole, les besoins en salles de réunions exprimés par les associations lausannoises, ainsi qu'une demande de créer une Maison des Associations à Lausanne. Ce sont ainsi les relations entre la Ville de Lausanne et le monde associatif local qui constituent le fil rouge du préavis.

La Municipalité souligne l'importance du mouvement associatif et bénévole à Lausanne. Il contribue fortement à la cohésion sociale et à la citoyenneté. Son rôle est aussi essentiel pour de nombreuses activités qui disparaîtraient purement et simplement en son absence. Ces motifs justifient largement le soutien que Lausanne apporte aux associations, sous différentes formes. C'est ainsi, par exemple, que depuis le mois de septembre 2012, l'association Bénévolat-Vaud participe aux soirées d'accueil organisées par la Municipalité à l'intention des nouveaux habitants, dans le but de présenter les activités des associations lausannoises et de faciliter le recrutement de nouveaux membres. Dans le même esprit, la Municipalité a mis en ligne sur le site internet de la Ville une page dédiée aux associations et aux bénévoles. Cette page recense les principales informations pertinentes et les liens utiles aux personnes et associations intéressées.

Dans le domaine sportif, la Municipalité rappelle la mise sur pied depuis 2008 du programme « *Volontaires sportifs lausannois* » qui soutient, valorise et récompense le travail des volontaires tout en contribuant au succès des événements sportifs locaux. Ce programme, unique en Suisse, fait de Lausanne une pionnière en la matière et son succès confirme le bien-fondé de la démarche.

Sur le plan financier, la Municipalité souligne que les subventions qu'elle attribue constituent son principal moyen de soutien au monde associatif. Chaque année, la Ville de Lausanne accorde ainsi de nombreuses subventions aux associations pour réaliser des activités d'intérêt public. A titre d'exemple, la Fondation pour l'animation socio-culturelle lausannoise reçoit annuellement une subvention de 8 millions de francs qui lui permet de jouer un rôle d'acteur majeur de la vie associative lausannoise.

Afin d'apporter une aide aux associations dans leurs recherches de salles disponibles et financièrement avantageuses, le Service du Développement de la Ville et de Communication a conçu une base de données en ligne répertoriant et décrivant 115 salles et refuges situés à Lausanne et pouvant être loués par des associations. Une étude réalisée par le Service du travail a toutefois mis en évidence le fait que de nombreuses associations ne disposent que de très peu de moyens



financiers et peinent à louer des salles pour leurs activités. En conséquence, la Municipalité désire mettre des locaux à disposition des associations dans la Maison des aînés grâce à un partenariat avec Pro Senectute. A plus long terme, la Municipalité peut envisager d'acquérir un immeuble susceptible d'accueillir un projet de Maison des Associations. Elle rappelle également l'importance que revêt à ses yeux sa politique de création de Maisons de quartiers, qui sont des lieux collectifs facilitant la rencontre et contribuant au lien social. Les Maisons de quartiers en construction ou prévues au plan des investissements avec des mises en fonction progressives entre 2013 et 2018 sont celles des quartiers de la Pontaise, des Faverges, du Désert et de Prélaz.

Direction de l'enfance, de la jeunesse
et de la cohésion sociale

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec

- Oscar Tosato, directeur de l'enfance, de la jeunesse et de la cohésion sociale, 021 315 62 00
- Michel Cambrosio Redmer, chef du service du travail, 021 315 71 10

Le préavis n° 2013/15 se trouve sur internet à l'adresse : www.lausanne.ch/preavis

Lausanne, le 3 mai 2013